



**FELCO**  
Federation dels Ensenhaires  
de Lenga e Cultura d'òc

Aquitàine, Auvergne, Ile de France, Languedoc, Limousin, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Butletín n°196  
20/06/2006

## Langues et Cultures de France

Réseau citoyen créé lors de la Fête de l'Humanité 2004 (Commission Culture du PCF) – Lettre n°58 – (20 Juin 2006)

Animateur Jacques BLIN

écrire : [jacques.blin2@wanadoo.fr](mailto:jacques.blin2@wanadoo.fr) - site : <http://languesculturefrance.free.fr>

*Suite à notre dernière lettre qui faisait état du courrier de la FELCO adressé notamment aux députés*

*François LIBERTI – Député de l'Hérault, a immédiatement réagi par une question écrite*

### Question Ecrite

Monsieur François Liberti appelle l'attention de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues de France, notamment l'Occitan, qui sont aujourd'hui dans un état de précarisation et de marginalisation extrême. Il lui précise que la dernière loi sur l'éducation ne leur laisse qu'une place insignifiante et ne garantit pas la pérennisation de leur enseignement. En outre, la circulaire ministérielle du 31 mai 2006 sur les langues vivantes omet totalement les langues régionales, ne faisant référence qu'aux langues vivantes étrangères. Or, les textes antérieurs visaient les langues vivantes étrangères et régionales. Aussi l'application de cette nouvelle réglementation rend de fait inapplicables dans les établissements scolaires, les textes régissant l'enseignement des langues régionales pour le plus grand nombre. Compte tenu que l'enseignement de l'Occitan concerne 95000 élèves, des centaines d'établissements et autant d'enseignants dans le public et le privé, il lui demande, soit de rédiger une nouvelle circulaire qui fasse aux langues régionales, la place qui leur revient dans les programmes, au moins équivalente à la situation antérieure à la loi Fillon, soit en ajoutant la mention « et régionales » en complément « de langues vivantes étrangères », à la circulaire n° 2006-093 du 31 mai 2006.

Sète le 20 juin 2006

**En son temps nous avons attiré l'attention sur la suppression des émissions en Langues Régionales sur FR3. Nous avons souligné combien la question du pluralisme était posée dans les Médias**

**Pluralisme d'opinions, pluralisme de cultures, etc... l'article du Monde Diplomatique ci-dessous nous alerte sur l'aggravation de la main-mise de la Droite sur les Médias**

**Agissez pour la défense du Pluralisme dans les Médias,**

**signez la pétition pour « Là bas si j'y suis... » <http://www.la-bas.org/petition/index.php?petition=5>**

**lundi 19 juin 2006**

**Crise à Libération, affaire EADS, émission de Daniel Mermet**

### **Menace sur les médias français**

Depuis plusieurs semaines, une série d'affaires secouent les médias français, tant privés que publics, soulevant la question de leur indépendance rédactionnelle.

Dans les médias privés, la baisse de diffusion de nombre de titres, certains parmi les plus prestigieux, accroît l'influence du propriétaire appelé à résorber les dettes.

Le fondateur de *Libération*, Serge July, s'est déclaré contraint au départ par le principal propriétaire du titre, le banquier Edouard de Rothschild, effrayé par les pertes du journal. L'affaire EADS concerne elle aussi un industriel propriétaire de médias, M. Arnaud Lagardère. En effet, des soupçons de délit d'initié visent certains actionnaires importants de l'entreprise aéronautique, dont le coprésident d'EADS, M. Noël Forgeard, ses enfants, et le groupe Lagardère. Tous ont vendu de très nombreux titres peu avant que l'annonce d'un retard à la livraison d'avions Airbus A-380 provoque la plongée de la valeur boursière d'EADS (26 % de baisse le 14 juin). Enfin, l'affaire du remplacement de M. Zacharias à la tête du groupe Vinci, consécutif aux exigences financières démesurées de l'ancien PDG (plus de 200 millions d'euros au total), implique un autre acteur des médias, M. Alain Minc. Ce dernier, en tant que membre du conseil d'administration de Vinci, a appuyé M. Zacharias et s'est opposé à son remplacement.

L'affaire EADS, la plus grave, implique directement le groupe Lagardère. Or celui-ci contrôle de très nombreuses publications (de *Paris Match* au *Journal du Dimanche*), plusieurs radios (dont Europe 1, où le principal studio se nomme Lagardère), ainsi que des participations au capital de plusieurs titres indépendants (dont *Le Monde*). Dans ces conditions, ce n'est peut-être pas seulement l'actualité de la Coupe du monde de football qui explique que les développements à EADS aient suscité moins de fièvre dans les médias – et moins de commentaires indignés des éditorialistes – que telle ou telle déclaration secondaire d'un responsable politique ou d'un amateur. Et ce n'est sans doute pas non plus par accident que M. Forgeard, coprésident d'EADS, a choisi le micro (amical) d'Europe 1 pour livrer ses premières explications à Jean-Pierre Elkabbach, journaliste mais aussi conseiller d'Arnaud Lagardère. Quelques semaines plus tôt, M. Forgeard, qui avait alors réalisé la vente de ses millions d'euros de stock options, avait déjà choisi Europe 1, cette fois pour justifier des charrettes de licenciements à l'entreprise Sogerma de Mérignac.

Face à une telle situation dans les médias privés, on pouvait espérer que l'audiovisuel public demeurerait, lui, à l'écart des pressions de ses « actionnaires », le pouvoir politique dans le cas d'espèce. Un an avant l'élection présidentielle, il n'en est rien, apparemment. A Radio France, l'émission produite par Daniel Mermet sur France Inter, *Là-bas si j'y suis*, dont chacun connaît la capacité de critique sociale, serait menacée.

Interrogé par *Le Monde diplomatique*, le directeur délégué de France Inter, M. Frédéric Schlesinger, vient en effet de confirmer qu'il envisageait de déplacer cette émission vers une tranche horaire (15 heures au lieu de 17 heures) qui la priverait presque automatiquement de la moitié de son audience.

Selon M. Schlesinger, la décision ne serait pas encore prise. Mais sa motivation (officielle) est déjà connue. Il ne s'agirait pas, bien sûr, d'une mesure politique... M. Schlesinger, qui a exercé précédemment des fonctions importantes au sein du groupe Lagardère, préfère invoquer « *les derniers résultats de Médiamétrie* », même si, dans une grille marquée par un recul général d'audience de France Inter, *Là-bas si j'y suis* a conservé, voire accru le nombre de ses auditeurs.

Quoi qu'il en soit, il est un peu étonnant qu'une radio publique admette (ou prétende) déterminer ses programmes en fonction de sondages d'audience, à la fiabilité incertaine, sans se soucier du contenu de ce qui est diffusé. Et des missions de service public imparties à la station. Au point que M. Schlesinger confie : « *Et si Daniel [Mermet] était capable de gagner 0,2 point ; et si l'équipe qui le remplace était capable de gagner 0,2 point. Eh bien, France Inter aurait gagné 0,4 point.* »

Peut-être que l'idée de permettre à *Là-bas si j'y suis* de faire remonter une audience très faible – « *un challenge* » selon le directeur délégué de France Inter – n'est pas tout à fait sans rapport avec la campagne électorale qui s'annonce. Car, quitte à « *gagner 0,2 point* » quelque part, pourquoi ne pas avoir choisi pour Daniel Mermet et son équipe le « *challenge* » de faire remonter une tranche horaire plus populaire encore que celle de 17 heures ?

Des milliers d'auditeurs de France Inter, qui se posent la même question, ont déjà signé une pétition de soutien aux journalistes de *Là bas si j'y suis*.

**Frédéric Schlesinger,**  
**directeur délégué de France Inter :**  
**« Certains collaborateurs doivent savoir**  
**se remettre en danger »**

**Lundi 19 juin, M. Schlesinger, directeur délégué de France Inter, a apporté des précisions au *Monde diplomatique* sur deux projets qui sont prêts à la direction de France Inter. Le premier concerne le non-renouvellement de la chronique d'Alain Rey, diffusée chaque matin de semaine vers 8 h 50. Le second concerne l'éventuel déplacement de la tranche horaire réservée à l'émission « *Là-bas si j'y suis* », laquelle pourrait désormais être diffusée à 15 heures au lieu de 17 heures.**

**Sur la chronique d'Alain Rey :**

« *La rubrique est stoppée. Il y a une baisse de l'audience et, dans ce contexte-là, on renouvelle. Quelqu'un arrive : il faut donc que quelqu'un parte pour qu'on puisse donner sa chance à des quadras pleins de talent, trouver le José Artur [célèbre animateur de la station] de demain. Cette décision relève de la rédaction. Elle a estimé que ce décryptage-là n'était plus nécessaire.* »

**Sur l'émission produite par Daniel Mermet :**

*« Il y a des collaborateurs qui doivent savoir tout donner et se remettre en danger. La décision n'est pas prise, mais si, tactiquement, on estime que Daniel [Mermet] peut donner quelque chose à un autre horaire l'après-midi, je ne veux certainement pas lui enlever une heure d'émission. Encore une fois, aucune décision n'est prise sur le sujet. J'attends les derniers résultats de Médiamétrie. On propose par ailleurs à Daniel d'intervenir dans une autre émission, une sorte de Masque et la Plume [émission culturelle diffusée le dimanche soir], pour voir si France Inter serait plus efficace avec un léger changement d'horaire pour Daniel. France Inter est en danger ! Mais, chaque fois que je veux modifier un tant soi peu un horaire, ça devient extrêmement compliqué. C'est mon métier de construire la grille la plus équilibrée possible. Je ne dis pas qu'il est responsable de l'audience de France Inter. Mais je vous dis : et si Daniel était capable de gagner 0,2 point ; et si l'équipe qui le remplace était capable de gagner 0,2 point. Eh bien, France Inter aurait gagné 0,4 point. Il n'est pas possible que quelqu'un ne joue pas le collectif. Je n' imagine pas que Daniel ne relèvera pas le challenge qu'on lui confiera. L'hypothèse [d'un déplacement de l'émission] est très avancée, mais la décision n'est pas encore prise. Il y a un vrai débat. J'attends d'avoir les derniers résultats de Médiamétrie. »*

Serge Halimi

*[Lo secretariat de la FELCO, & los mètres-fialaires](#) © FELCO 2006*